



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers

REUNION DU 12 FEVRIER 2019
18h00/20h00

LIEU : HOTEL DE VILLE

Objet : Dispositif Voisins Solidaires

PARTICIPANTS : MARC TERRAIL (ELU DELEGUE A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE), STEPHANE ALEGRE (DIRECTEUR POLE TRANQUILLITE POLICE MUNICIPALE), DJAMEL BENOUMEUR (CHEF DE SERVICE POLICE MUNICIPALE), ALEXANDRE SERRI (CHEF DE SERVICE DEMOCRATIE LOCALE), AURELIE BIANCHESSI (COORDONNATRICE CLSPD), FRANÇOIS BESSE (CDQ RAMASSIERS-CABIROL), LOUIS DELOIRE (CDQ PIGEONNIER), ROGER NOU (CDQ RAMASSIERS-CABIROL), CHRISTIAN FIOL (CDQ LE PERGET), JEAN-LOUIS POISSON (CDQ LE PERGET), JEAN LAVIGNE (CDQ EST), CECILE LIBRA-PAULY (CDQ EST-LE VILLAGE), LINDA MARTINEZ (CDQ RAMASSIERS-CABIROL), ALAIN SCREVE (CDQ EST LE VILLAGE)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Présentation du dispositif et rappel des Objectifs
- Relecture partagée de la Charte
- Temps d'échanges
- Rappel de la procédure et de l'échéancier

Principe → Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche intitulée « participation citoyenne » par les services de la préfecture consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement d'habitation. Ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Dénomination et périmètre→ A la dénomination « Voisins vigilants », M. TERRAIL adjoint au Maire en charge de la tranquillité publique, préfère et propose aux membres des comités de quartier la dénomination « Voisins solidaires ». En effet, M. TERRAIL indique que cet intitulé, plus généraliste et plus en phase avec les valeurs politiques portées par l'équipe municipale, ne limite pas le dispositif à la transmission d'information lors de cambriolages par exemple, mais propose de développer de nouveaux réseaux de solidarité de proximité. En pratique, cela peut tant se traduire par le fait de s'enquérir des nouvelles de son voisin que l'on sait isolé, que d'avoir les bons réflexes et relais face à un comportement suspect.

Comment → Les habitants n'ayant pas de prérogatives administratives ou judiciaires, le rôle de chacun et les zones de mise en place sont définis au préalable. Les résidents sont regroupés en un réseau volontaire de voisins attentifs répertoriés sur une liste. Ils bénéficient de contacts privilégiés avec les forces de police (nationale et municipale), par exemple via une adresse mail dédiée ou grâce à la désignation d'un interlocuteur unique au sein de ces services.

REMARQUES/OBSERVATIONS

- De quelle manière les bailleurs sociaux vont être impliqués dans le dispositif ?

M. Terrail indique qu'un temps de travail a eu lieu avec le référent sureté d'Alteal. Ils vont relayer le dispositif auprès des habitants et auprès des médiateurs de Medso qui font de la médiation sociale dans les quartiers politique de la ville.

- Comment la ville va communiquer sur le dispositif ?

Une information sera faite sur le site internet de la ville, dans le Columérin et dans la presse ?

Un guide pratique à l'attention des habitants pourrait être créé afin de partager les bons usages et de valoriser les dispositifs existants (Opération Tranquillité Vacances, Dispositif « Voisins solidaires »)

- Y aura-t-il une signalétique ?

La signalétique n'est pas obligatoire mais il est prévu d'en mettre en place dans l'espace public.